

2020

RAPPORT D'ACTIVITE



Avant propos

Les rapports d'activité se succèdent et font état à chaque fois d'une activité dense, réactive aux sollicitations internes et externes, s'adaptant en permanence aux évolutions de l'environnement, aux faits sociaux, au contexte législatif et réglementaire, s'impliquant dans de nouveaux projets qui confirment les orientations et l'engagement de l'Udapei 62, tant sur le plan fédératif que gestionnaire.

L'année 2020, marquée par la crise du Covid-19, n'a fait que confirmer et rendre plus visible le rôle crucial joué par l'Udapei 62 dans ses fonctions de relais des réalités et besoins du terrain, d'interlocuteur incontournable des partenaires institutionnels, mais aussi celle d'impulsion de partage, de solidarité, de mutualisation entre acteurs, que ce soit en interne du mouvement parental ou sur le territoire départemental et régional.

Cette énergie a été déployée par les associations gestionnaires, dans l'objectif principal de maintenir, autant que possible, l'accueil et l'accompagnement des personnes et de leur entourage, dans ce contexte si perturbé; et ce, tout en assurant la sécurité sanitaire des personnes accompagnées et des salariés.

L'occasion nous est donnée ici d'assurer toute notre considération à l'ensemble de nos équipes. Chacune dans son domaine de compétences, elles œuvrent au quotidien, agissent au développement des missions de l'Udapei 62 et à la réalisation de son activité, le tout au bénéfice des personnes accueillies, accompagnées, des familles et au service du mouvement parental, en coopération avec l'ensemble de nos partenaires.

Eric CARLIER
Président de l'Udapei 62

Sommaire

GOUVERNANCE ASSOCIATIVE	4
MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS	7
La fonction fédérative de l'Udapei 62	8
Renforcement de l'unité du mouvement dans le département	8
Prise en compte des orientations de travail du mouvement parental au niveau national, régional et interdépartemental	9
Fonction de tête de réseau des associations adhérentes et de représentation des intérêts des personnes handicapées et de leurs familles	10
Mise en œuvre de la politique de communication	15
Veille et accompagnement des Apei 62	15
Animation départementale des groupes de travail	16
La fonction gestionnaire de l'Udapei 62	20
Gestion des deux MAS	27
Gestion du service MJPM	28
NOS ETABLISSEMENTS ET SERVICE	29
Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine de Rachel»	30
Maison d'Accueil Spécialisée «Les Berges de la Sensée»	36
DASMO	41
Service MJPM	43

COUVERNANCE ASSOCIATIVE

Crise sanitaire COVID 19

La gestion d'une crise d'une telle ampleur, sur une période aussi longue, est une première dans le secteur médico-social. Cela a fortement impacté les modes d'organisation et de gestion, et a nécessité de revisiter les pratiques d'accueil et d'accompagnement des personnes, enfants et adultes.

La communication par visio conférence et l'utilisation des outils numériques sont devenues le mode opératoire quotidien pour s'informer, échanger, se concerter.

Chaque acteur, à son propre niveau, a dû s'adapter et faire preuve de créativité et de pragmatisme pour appliquer les différents protocoles et recommandations nationales.

> L'Udapei 62 dans son rôle d'interpellation et de tête de réseau

Il faut souligner l'écoute et l'attention dont ont fait preuve les services de l'ARS Hauts de France et du Conseil départemental du Pas-de-Calais tout au long de la crise sanitaire COVID19, et de ses étapes successives : le premier confinement, le déconfinement en mai, puis un deuxième confinement en novembre.

Ainsi, l'ARS et le CD62 ont-ils rapidement mis en place des visioconférences hebdomadaires départementales, pour informer les têtes de réseau et organismes gestionnaires, et être à l'écoute des remontées du terrain.

Dans ce cadre, l'Udapei 62 a pu transmettre, en temps réel (visioconférence, échanges de mail) à l'ARS Hauts-de-France et au Conseil départemental du Pas-de-Calais, les problématiques et les préoccupations auxquelles les Apei 62 étaient confrontées. Les services de l'ARS et du département ont pu être réactifs dans les réponses et les indications via, notamment les réunions de têtes de réseau et le rôle des médecins de la cellule de signalement COVID 19.

Nous pouvons penser que cette réactivité, en période de gestion de crise, a été facilitée par un climat de confiance, préexistant sur le département, et entretenu depuis des années par le réseau local d'acteurs, dont l'Udapei 62 fait partie.

Il faut également valoriser le fait que l'Etat (via les ARS), ainsi que le CD62 ont mis en place des crédits exceptionnels, non reconductibles, visant à la prise en charge intégrale des surcoûts liés à la crise COVID 19 (EPI - Equipements de Protection Individuelle, renforts en personnel), ainsi que le versement d'une prime COVID pour les personnels des établissements.

Enfin, l'Udapei 62 a également pris une part active aux réunions inter-associations, qui se sont rapidement mises en place, à l'échelon régional, à l'initiative de l'URIOPSS.

> L'Udapei 62 dans son rôle d'entraide et de solidarité au sein du Mouvement parental du département

Passé le moment de sidération avec le confinement total, l'Udapei 62, les Apei du Pas-de-Calais ont mis en place un plan de continuité d'activité (durant le confinement), puis de reprise d'activité (lors du déconfinement).

Il a fallu mettre en place un mode d'intervention adapté et différencié, faire preuve d'ingéniosité et d'entraide pour rechercher les solutions ensemble.

Ce travail, pour adapter ensemble, au jour le jour, des organisations en décodant les directives, nombreuses et changeantes, a reposé sur la mise en place de réunions ad hoc, en distanciel (visioconférences) :

- Avec les directeurs généraux : quotidiennes, du lundi au vendredi
- Avec les Présidents : une fois tous les 15 jours (une fois par semaine pendant le 1er confinement)
- Avec l'équipe de l'Udapei 62 et les directeurs des deux MAS (Croisilles et Eperlecques) : quotidiennes
- Avec l'Unapei Hauts-de-France : hebdomadaires
- Avec les rencontres inter associations organisées par l'Uriopss et les têtes de réseau régionales

Ces travaux ont permis notamment :

- La recherche de **mutualisation de la gestion des ressources** humaines (transfert ou mises à disposition de personnel) pour assurer le maintien de l'accueil et l'accompagnement des adultes et enfants accompagnés par les établissements et services.
- **La création d'une plateforme commune de recherche et de réception des EPI** : coordonnée par un comité technique, composé de représentants de chaque gestionnaire et animé par l'Apei de Hénin Carvin, et dont la logistique a été assurée par l'ESAT de Ruitz (Apei de Béthune). Celle-ci a permis la mutualisation des achats des EPI qui manquaient cruellement au début de la crise pour une nécessaire protection des personnes handicapées et des professionnels.
- **Le partage collectif pour renforcer l'ingéniosité des équipes**, avec pour objectif commun : une vie quotidienne, la moins perturbée possible, malgré les circonstances exceptionnelles, et la mise en place de modes d'intervention adaptés pour éviter l'isolement et la désespérance des personnes et de leur famille.
- **La communication auprès des familles et des professionnels**, cruciale pour informer, rassurer et orienter :
 - o *Auprès des familles* : continuité des informations sur la page Facebook des associations, Twitter et mise en place de « Flashs infos » : pour que les liens entre les personnes accompagnées et leurs proches ne soient jamais interrompus, et également dans une volonté de concilier la protection des personnes et la reprise d'une vie plus ordinaire.
 - o *Auprès des professionnels* : réunions régulières avec les membres des CSE, pour faciliter la compréhension et l'appropriation des divers protocoles au fur et à mesure des nombreuses réactualisations et évolutions.

Conclusion : L'Udapei 62 remercie l'ensemble des professionnels et bénévoles des Apei pour leur mobilisation, l'implication et l'engagement de tous durant cette période de crise sanitaire.



Instances statutaires de l'Udapei 62

De janvier 2020 à décembre 2020, le conseil d'administration de l'Udapei 62 s'est réuni à 6 reprises et le Bureau à 4 reprises.

L'assemblée générale du 29 septembre 2020 s'est déroulée à la Motte Dorée à Vendin les Béthune, en présence de Monsieur Luc GATEAU, Président de l'Unapei. Celui-ci a été invité par les Présidents des Apei du Pas-de-Calais, compte tenu de leurs inquiétudes, pour échanger à propos de la construction du mouvement parental dans la région Hauts-de-France et de la réponse aux personnes et à leurs familles qui a toujours reposé sur l'ancrage local d'associations autonomes dans leurs décisions, respectueuses de leurs besoins et des valeurs du mouvement parental.

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 15 décembre 2021 pour approuver le projet d'apport de l'ensemble des éléments d'actif et de passif attachés à la branche MJPM par l'association Udapei 62, au profit de l'association ATPC.

MISE EN OEUVRE DES ORIENTATIONS

La fonction fédérative de l'Udapei 62

Renforcement de l'unité du mouvement dans le département

Séminaire Présidents/Directeurs Généraux Udapei 62/Apei 62

Le séminaire s'est déroulé à l'hôtel du Golf à Lumbres le 12 octobre 2020 en présence des Présidents et Directeurs Généraux des Apei 62 et du GAM. Le contenu a été consacré à la réécriture des statuts et du règlement intérieur de l'Udapei 62.

Projet Associatif Global de l'Udapei 62

Le nouveau Projet Associatif Global de l'Udapei 62 « 2020 – 2024 » a été formalisé et finalisé en fin d'année 2020. Il est le résultat d'un travail collaboratif au sein de l'Udapei 62 mené depuis 2018.

Ce document permet de découvrir les missions de l'Udapei 62, les valeurs qui l'animent et les objectifs qui ont été fixés pour les 4 prochaines années :

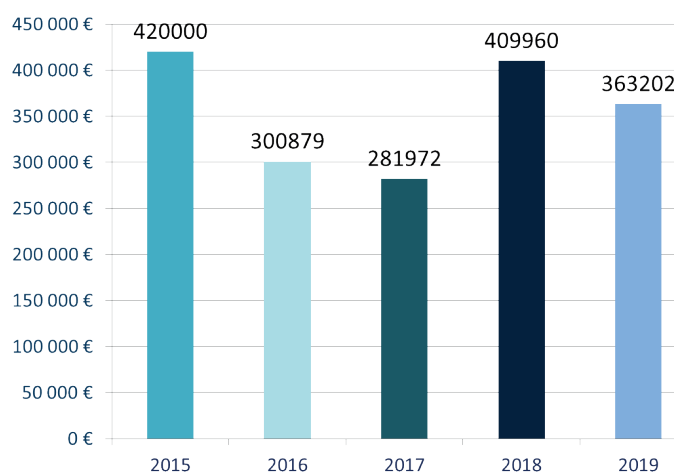
- Renforcer le développement fédéral et solidaire de l'Udapei 62
- Rendre opérationnelle et concrète la transition inclusive par la mise en place de parcours de vie et favoriser une réponse accompagnée pour tous (RAPT)
- Promouvoir et soutenir des pratiques innovantes d'accompagnement des personnes et répondre à l'ensemble des personnes, y compris celles qui sont sans solution.

Soirée des collecteurs

Depuis 2004, l'Udapei 62 organise la soirée des collecteurs. Celle-ci permet, dans un moment de convivialité, aux différents acteurs de terrain de la collecte et d'autres opérations grand public d'échanger et de les remercier de leur engagement au sein de leur association.

En raison de la crise sanitaire Covid 19, l'édition 2020 a été annulée.

Néanmoins, les résultats des opérations d'appels à la générosité publique de 2019 ont été consolidés. Ils démontrent une nouvelle fois le dynamisme de nos associations pour accueillir et améliorer le quotidien des personnes qu'elles accueillent et financer les services associatifs permettant aux personnes sans solutions d'être accueillies.



Prise en compte des orientations de travail du mouvement parental au niveau national, régional et interdépartemental

Unapei tête de réseau Unapei

Afin de renforcer la cohérence entre le mouvement national et ses déclinaisons territoriales, l'Udapei 62 a participé à l'assemblée générale de l'Unapei tête de réseau. En raison de la crise sanitaire COVID 19, cette assemblée générale qui a eu lieu le 25/10/2020, s'est déroulée avec un dispositif inédit, 100% digital. Pour cette occasion, les locaux parisiens de l'Unapei, se sont transformés en plateau TV et un site internet dédié a permis de suivre les échanges, d'interagir, de télécharger les contenus et de voter.

Groupe national des Directeurs Généraux : l'Unapei a renouvelé le groupe national des Directeurs Généraux. Le Conseil d'Administration de l'Udapei 62 a présenté la candidature de la Directrice Générale de l'Udapei 62.

Le Conseil d'Administration de l'Unapei Hauts-de-France a voté la nomination de la Directrice Générale de l'Udapei 62 pour représenter la région au Groupe National des Directeurs Généraux.

Durant cette période, des liens permanents se sont maintenus avec notre organisation nationale

Unapei Hauts-de-France Unapei HAUTS-DE-FRANCE

L'Udapei 62 participe aux bureaux et conseils d'administration.

Dans le cadre de l'Unapei Hauts-de-France, l'Unapei 62 a participé aux nombreux débats pour la structuration du niveau régional : les perspectives d'action, les modes d'organisation et les moyens budgétaires.

L'Udapei 62 a souhaité que les travaux de la convention ITC (Instance Territoriale de Concertation) soient engagés comme il était prévu, dès le départ, dans la structuration du Mouvement par l'Unapei.

Cette convention va permettre de préciser les liens et la place de notre Udapei 62 comme Instance territoriale de Concertation, dans le cadre de la structuration territoriale du Mouvement.



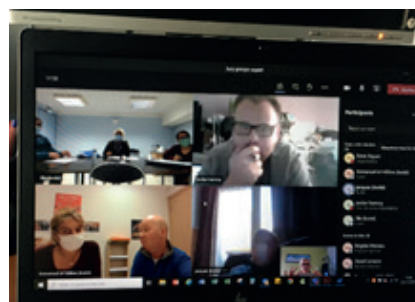
L'Udapei 62 est partenaire d'un projet européen porté par l'Apei d'Hazebrouck portant sur le développement de solutions numériques et robotiques, au bénéfice de l'autodétermination des personnes au sein de leur habitat (en autonomie ou en établissement).

La contribution de l'Udapei est centrée sur de la coordination et relais d'informations vis-à-vis des Apei engagées, ainsi qu'une participation active dans les instances de pilotage et de réflexion du projet (Comité de pilotage, comité de suivi et comité scientifique). En 2020, des formations à l'autodétermination et au lien avec les outils numériques, ainsi qu'à l'utilisation d'un outil d'observations en ligne (EBCA Echelle Belge du Comportement Adaptatif) ont été déployées, au bénéfice des référents DOMO des Apei engagées sur ce projet.

Dans la seconde partie de l'année 2020, les expérimentations et tests d'outils numériques, créés suite à l'étude des besoins ont débuté. L'outil ECBA permettra l'exploitation de ces données en vue d'une évaluation par l'Université de Mons afin de vérifier l'adéquation entre les outils créés et les besoins des personnes. L'Udapei 62 a surtout été présente dans les relais auprès des Apei engagées sur le projet, ainsi qu'au comité de suivi de ces tests et au comité scientifique pour la recherche d'outils robotisés.

Au total, toutes ces interventions représentent en termes de temps un 0.20 ETP (60 % de ces 0.20 % seront remboursés par l'Europe au titre du FEDER)

Projet «Ma Santé 2.0»



Depuis 2016, l'Udapei 62 a contribué à la participation des Apei du Pas-de-Calais sur ce projet et a un rôle de coordination à leur égard.

Elle co pilote notamment les modules 2 « prévention et dépistage » et le module 3 « éducation à la santé ». Sur le module 2 la réalisation d'une mallette « cœur et santé » est en cours.

L'Udapei 62 a coordonné, suivi et participé à l'évaluation du module 3 « formation à l'éducation en santé » à destination des professionnels. Des formations ont été proposées aux personnes accompagnées en lien avec la crise sanitaire.

Depuis avril 2018, l'Udapei 62 porte l'organisation et l'animation des travaux des groupes de personnes auto représentantes venant de diverses Apei (Hénin-Carvin, Béthune, Lille, Valenciennes, Hazebrouck) appelés « groupes des experts ».

En 2019, ce groupe a rédigé un guide destiné médecins et soignants, dans lequel les personnes expliquent leurs attentes vis-à-vis des soignants, afin de faciliter leur autonomie lors d'une consultation. Une vidéo a été tournée avec le groupe des experts qui relate leur expérience depuis 2 ans.

Le « groupe des experts » a également participé en visio conférence au jury de l'Appel à Initiatives lancé par le projet Ma santé 2.0 et l'Udapei du Nord. Les personnes ont été remarquables dans leur organisation aidées pour certaines, par leur personne de soutien. Leur vote a compté pour 50 % des voix de chaque projet présenté.

L'Udapei 62 a participé à la préparation, la réalisation et la co-animation sur plateau TV de la remise des trophées le 30 novembre 2020. Plusieurs établissements et services des Apei du Pas de Calais ont reçu un prix.

L'Udapei 62 a également participé activement aux Copils de préparation de la journée Ma Santé 2.0.

La crise sanitaire a impacté plusieurs chantiers du projet Ma santé (journée, modules 2 et groupe des experts).

Fonction de tête de réseau des associations adhérentes et de représentation des intérêts des personnes handicapées et de leurs familles

La crise a fortement impacté le fonctionnement des instances de démocratie sanitaire et des différents organes de concertation institutionnels. Durant cette année, la majorité des réunions se sont déroulées en visio conférence, limitant le présentiel et configurant des conditions d'échanges certainement moins aisées.



CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie)

L'Udapei 62 est membre suppléant de la CRSA désigné par le CDCA du Pas-de-Calais dans le collège des usagers. A ce titre, elle participe aux travaux des séances plénières et à la commission permanente, des commissions spécialisées notamment, celles des usagers et de la commission Sociale et Médico-Sociale. Les travaux ont porté principalement sur la gestion de la crise sanitaire, les travaux sur les propositions du Ségur de la santé, les orientations du PRS 2, les différents avis à émettre dans le cadre des consultations obligatoires (zonage...)

Conseil Territorial de Santé du Pas-de-Calais



Il a été installé en janvier 2017 et la Directrice Générale de l'Udapei 62 a été élue à sa présidence. Son rôle est de participer à la réalisation du diagnostic territorial pour identifier les besoins sanitaires, sociaux et médico sociaux de la population. Il contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du plan régional de santé. Il participe à l'évaluation et au respect de ce droit des usagers. Il veille aux démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.

La Présidente participe également aux deux commissions existantes : La commission des usagers et celle de la santé mentale, ainsi qu'au groupe de travail sur le Plan d'Accès aux Soins

Dans une approche plus territorialisée, le CTS a poursuivi ses travaux avec les fortes inquiétudes des conséquences de la pandémie auprès des populations du Pas-de-Calais. Le sujet de la crise sanitaire et son impact, la participation aux travaux du Ségur de la santé ont mobilisé principalement ses membres.

Mission d'appui artistique programme culture/santé ARS/DRAC

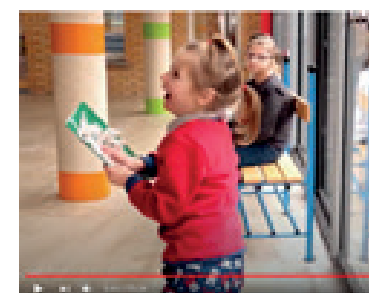


L'Udapei 62 a coordonné deux missions d'appui artistique en 2020 : dépôt de projets, rédaction du cahier des charges, constitution de dossier, appel à candidatures, budget, organisation des comités de pilotage et interface entre les artistes, les établissements et l'ARS ainsi que la logistique administrative et financière du projet.

Une première résidence a débuté avec la MAS et l'EHPAD de Croisilles sur le thème de « la mode » en tant de ce qu'elle dit de notre époque. Elle a débuté le 3 mars 2020 pour s'interrompre le 13 mars en raison du premier confinement. Ces deux semaines avaient permis à l'artiste de prendre connaissance des lieux et des publics des deux établissements. Elle a repris du 21 septembre au 30 octobre dans un contexte contraint. Le thème d'origine de la mode s'est déporté vers la question du lien empêché résonnance d'une époque inédite, où la COVID 19 est venue bousculer nos modes de vie. La résidence est allée à son terme, ce qui est un véritable challenge, et les liens qui n'ont pu s'établir par la rencontre physique entre les résidents de la MAS et ceux de l'EHPAD se sont constitués à travers une création (« L'arbre à palabres »), qui a circulé dans les deux lieux et par la réalisation de films vidéo, permettant aux résidents ainsi qu'à leur famille de participer à cette mission d'appui artistique.

La seconde résidence, prévue en avril et reportée très vite du 28 septembre au 20 novembre a pu se dérouler dans de bonnes conditions, malgré le contexte sanitaire. Le thème était « le toucher et les émotions ». Elle s'est déroulée en deux phases, la première pendant quatre semaines à l'IME « Le lutin des bleuets » de Calais puis les quatre autres à la MAS d'Eperlecques.

Cependant, une communication entre les enfants et les résidents de la MAS a pu exister par l'envoi de dessins et le dépôt de réalisations éphémères des enfants par l'artiste à la MAS. Les professionnels et référents culture ont travaillé en concertation via la Visio conférence, et la réalisation d'un film vidéo commun, à l'occasion des deux restitutions finales séparées. Cela a permis de renforcer le partenariat, tout en



Pas-de-Calais



Le Département

En tant que tête de réseau, l'Udapei 62 est invitée aux réunions de préparation des rencontres avec l'ensemble des ESMS du 62. L'activité des groupes de travail au Conseil Départemental déjà nettement moins importante depuis 2 ans s'est estompée et même complètement éteinte en 2020.

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Dans le cadre de la mise en place du CDCA et l'appel à candidature, lancé par le Conseil départemental, l'Udapei 62 a été nommée pour siéger dans le premier collège « représentants des usagers ».

Le CDCA a un rôle réglementaire et est consulté pour avis sur les différents schémas PH/PA et sur les programmes de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie. Il contribue à la réflexion sur les politiques de l'autonomie et l'activité de la MDPH.

Les réunions du CDCA en 2020 :

Bureau : **18 septembre**

Participation de l'Udapei 62 à la commission sur la création de la 5ème branche de la Sécurité Sociale et la future loi Grand Age et Autonomie : **novembre**.



CDAPH

L'Udapei 62 est membre de la CDAPH à travers ses membres désignés, représentants du mouvement parental, et de la commission exécutive de la MDPH.

Commission exécutive de la MDPH (COMEX)

L'Udapei 62 siège à la COMEX. Celle-ci est l'organe qui assure le fonctionnement effectif de la MDPH. Elle vote le budget et suit son exécution. Elle a également la responsabilité d'organiser et de faire fonctionner la CDAPH. Celle-ci s'est réunie trois fois en 2020, en mars, juin et novembre.

Comité inter associatif

L'Udapei 62 a participé aux travaux du Comité Inter associatif composé, des associations du secteur du handicap adhérant à la charte. Ce COMIT2 s'inscrit dans UNE dynamique collective et il est force de propositions. La vigilance a été portée sur la préservation du lien avec les territoires et les personnes en situation de handicap, l'égalité de traitement et le respect des droits quant aux décisions de la CDAPH et la représentativité des usagers au sein de l'instance.

Par ailleurs, l'Udapei 62 participe aux réunions régulières de travail entre le directeur de la MDPH et le Comité Inter associatif pour aborder les questions et problématiques liées à l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et au fonctionnement de la MDPH.

La communauté 360

Le Président de la République a annoncé lors de la Conférence Nationale du Handicap le projet de faire émerger en 2021, 400 « Communautés Territoriales d'accompagnement ». La crise sanitaire a entraîné l'accélération de la mise en œuvre des réponses aux personnes, notamment isolées ou en situation de rupture.

Sophie Cluzel, la Secrétaire d'Etat a souhaité la mise en place de ces Communautés 360 sur tous les départements, en s'appuyant sur les coopérations qui sont déjà à l'œuvre localement et qui pourraient être développées pour proposer une réponse.

Deux objectifs :

- Organiser l'universalité de l'accès à une solution : par un numéro d'appel unique national : le 360
- Assurer un maillage territorial pour des réponses par l'installation sur chaque territoire d'un « staff territorial ». Cette organisation vise à réunir l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement d'une personne en situation de handicap sur le territoire.

Dans le Pas-de-Calais, 8 staffs territoriaux (un par territoire de Maison de l'Autonomie) ont été installés dès septembre 2020. Leur animation est assurée par des Organismes Gestionnaires volontaires impliqués dans la Communauté 360. A ce titre, sur chaque territoire, un animateur de staff a été désigné. Il est en charge de l'animation des réunions staff territorial.

La gouvernance du projet est partagée entre la MDPH 62, l'ARS Hauts-de-France et le Conseil départemental 62. Celui-ci repose sur l'optimisation des dispositifs existants, en s'appuyant sur les personnes ressources des associations.

Education Nationale



En septembre 2020, sur invitation du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale et du Directeur de l'Offre Médico-sociale de l'ARS Hauts-de-France, l'Udapei 62 a été conviée à la séance d'installation du **Comité départemental de suivi de l'école inclusive**.

Ce comité va établir un état des lieux des moyens consacrés à l'école inclusive et à l'accompagnement médico-social des élèves en situation de handicap, ainsi qu'un bilan annuel des résultats qualitatifs et quantitatifs au regard des objectifs et des moyens.

A partir des données collectées, il examine, en vue de leur coordination et d'un maillage territorial cohérent, les programmations et les déploiements nécessaires pour l'accueil, la formation et l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Le comité départemental de suivi de l'école inclusive encourage le développement des actions de formations interprofessionnelles Education Nationale/secteur médico social, en matière d'école inclusive et de coopération. Il en dresse le bilan.

Inscription dans des dynamiques partenariales régionales et départementales

D'une manière générale la crise sanitaire a impacté ces dynamiques partenariales en différant ou mettant en suspend la réunion des instances et certains sujets pour se consacrer à l'essentiel et aux nécessités.



Dynamique inter-réseaux régionale

Durant le confinement et pour répondre aux problématiques urgentes qui se sont posées, une dynamique inter-réseaux régionale s'est créée comprenant l'Uriopss, le CREAL, Nexem, la Vie Active, l'Unapei Hauts-de-France, l'Udapei 59 et l'Udapei 62.

A travers la solidarité, ce groupe de travail a permis des rapprochements dans les rapports avec les Conseils départementaux et l'ARS.

La question qui s'est posée a été de faire perdurer ce réseau et quel type d'organisation lui donner. Après discussion le Conseil d'Administration de l'Udapei 62 a proposé de mettre en sommeil ce réseau et de réactiver en cas de nécessité. En tout état de cause, il ne faut pas le formaliser et garder la souplesse actuelle de fonctionnement.

Comité de pilotage OASIS



L'udapei 62 est membre du Copil OASIS, nouveau dispositif facilitant l'accès aux métiers du social des personnes bénéficiant d'une RQTH (pré formation et formation). L'Udapei 62 est un relais avec les Apei pour faciliter la recherche de terrain de stages et/ou de contrat de professionnalisation.

Projet DHESMA



L'Udapei 62 est membre du comité de pilotage du projet novateur DHESMA : « Développer la sensibilisation au Handicap Mental par les Auto-représentants » dont font partie les membres du comité des usagers de l'Apei d'Hénin-Carvin.

GEAC



L'Udapei 62 est chargée de la gestion comptable et financière du GEAC ainsi que la réalisation et la gestion de la paie des salariés du GEAC.

L'Udapei 62 est invitée et participe au Conseil d'Administration du GEAC.

Dispositif d'emploi accompagné dans le Pas-de-Calais

L'Udapei 62 a représenté les Apei du Pas de Calais dans une réponse « collective » à appel à candidatures de l'ARS et de l'Agefiph pour la création d'un dispositif d'emploi accompagné (DEA) sur le département du Pas de Calais. Créé depuis le 01/01/20, ce dispositif contribue, sur prescription de la CDAPH ou du Service Public de l'Emploi, à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Il leur propose un accompagnement spécifique et adapté à leurs besoins et leur projet de vie, pour accéder et se maintenir durablement dans le milieu ordinaire de travail. Le dispositif s'adresse également aux employeurs.

Cette réponse a été co portée par quatre autres associations du Pas de Calais : APF France Handicap, EPDAHAA, La Vie Active et UGECAM. L'Udapei 62 s'est inscrite dans le consensus portée par les 5 membres fondateurs et est membre du comité de gestion. Le mandataire du projet est La Vie Active.

Association « Action Collective des EA »

« L'Action Collective en faveur des Entreprises Adaptées » rassemble des personnes morales ayant pour vocation l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le secteur du travail protégé et adapté.

Elle entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, affirmer leurs droits dans un dispositif d'emploi adapté et alerter les décideurs et l'opinion publique sur les conséquences des réformes des pouvoirs publics sur le plan humain et économique.

Le conseil d'administration de l'Udapei 62 a validé l'adhésion de l'Udapei 62 à l'association « Action Collective » des Entreprises Adaptées et a soutenu la candidature au poste d'administrateur d'un représentant départemental du mouvement parental du Pas-de-Calais

Mise en œuvre de la politique de communication interne et externe

Site internet et réseaux sociaux

L'Udapei 62 a un compte Twitter et Facebook et LinkedIn, dont l'objet est de relayer des informations sur les réseaux sociaux.

Amorcé en 2019, l'année 2020 a vu la mise en œuvre de la **refonte complète du site internet**. Un prestataire externe est intervenu sur l'architecture générale du site et les contenus et modalités de présentation des différentes pages ont été réalisés par l'équipe de l'Udapei 62. La nouvelle version du site internet a été lancée en 2021.



Journée d'étude départementale

JOURNEE D'ETUDE

Autodétermination et droits de la personne : Pratiques et postures d'accompagnement

L'Udapei 62 devait organiser, dans le cadre de ses 60 ans, un colloque sur le thème de l'autodétermination et des droits des personnes en situation de handicap, initialement programmé le 6 avril a été reporté au 18 novembre puis en 2021



Veille et accompagnement des Apei 62

Réseau parentalité du Calaisis

L'Udapei 62 participe au réseau parentalité du Calaisis en tant que ressource extérieure, pour contribuer aux réflexions et aux travaux du groupe. Elle participe également au comité de pilotage d'une journée programmée en 2021.

L'Udapei a accompagné l'Apei de St Omer sur une réponse à appel à candidatures pour la création d'un GEM autisme (Groupement d'entraide mutuelle)



Recherche coopérative avec l'UFR de Psychologie de l'Université de Lille

Fin 2018, l'Udapei 62 avait engagé un travail préparatoire à la réalisation d'une étude de profilage des publics accueillis en Foyer d'hébergement des Apei du Pas de Calais, en lien avec le laboratoire Psytec de l'Université de Lille 3, sous la direction de M Yannick Courbois et l'Université de Fribourg (Suisse). Ces travaux se sont poursuivis en 2019 et nous ont appris qu'aucune étude de cette ampleur (sujet, champs explorés, taille de l'échantillon) n'a déjà été réalisée en France avec ce public. Les universitaires ont donc souhaité donné un caractère scientifique à cette étude pouvant déboucher sur des publications.

Le lancement de cette étude a été décalé en raison du premier confinement et a débuté en octobre 2020, après recrutement d'une psychologue, pour effectuer les entretiens et passations de test auprès des résidents des foyers. Après deux réunions de préparation en juillet et septembre, le démarrage de l'étude s'est fait après une réunion d'information auprès des professionnels dans chaque établissement. Elle s'est heurtée à des réorganisations quasi permanentes, en fonction des structures touchées par la pandémie, pour se terminer fin janvier 2021.

Environ 300 personnes ont accepté de participer à l'étude, ce qui est remarquable. Il faut relever l'engagement et les capacités d'adaptation et d'organisation des établissements dans cette période complexe, ainsi que la ténacité de l'Udapei 62 pour tenir l'ensemble des délais prévus. Cette étude a pu recueillir de nombreuses données grâce à la coopération des professionnels référents qui ont rempli deux outils d'évaluation après avoir reçu une sensibilisation à leur usage par l'Udapei 62.

L'ensemble de ces données a été transmis en respectant toutes les règles de sécurité à l'Université de Fribourg pour le traitement et l'analyse qui auront lieu en 2021.



Règlement général sur la protection des données personnelles

Le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.

Effectif depuis mai 2018, il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

L'Udapei 62, et ses Associations adhérentes, ont ainsi mené un vaste chantier visant la mise en conformité à ce règlement.

Les Associations ont ainsi bénéficié des services du cabinet DELOITTE définissant un premier plan d'action et élaborant les outils propices à un premier niveau de conformité.

Depuis septembre 2020, l'Association dispose d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) externalisé afin de conseiller et d'accompagner notre mise en conformité.



Evaluation externe

Les APEI du Pas-de-Calais et l'Udapei 62 ont élaboré conjointement le cahier des charges à destination des organismes habilités pour la réalisation des évaluations externes des établissements et services. Les évaluations externes conformes permettent notamment le renouvellement des autorisations d'ouverture des ESMS (agrément).

En application du décret n° 2007-975 du 15 Mai 2007 et de la circulaire DGCS/SD5C/2011/398 du 21 Octobre 2011 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), et selon les recommandations du guide d'aide à la contractualisation produit par la HAS en 2014, le commanditaire Udapei 62 a lancé le présent marché, en vue de sélectionner un ou plusieurs organismes habilités à réaliser l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Animation départementale des groupes de travail

Au niveau stratégique avec les directeurs généraux

A l'initiative de l'Udapei 62, les directeurs généraux et directrices générales des Apei 62 et du GAM se réunissent mensuellement afin de définir des axes de travail stratégiques, des postures communes, de coordonner les actions dans une volonté de cohérence départementale. De nombreuses rencontres complémentaires ont eu lieu sur des questions d'actualités en cours d'année.

Au niveau technique avec les directeurs de pôle, d'établissement et service

Les réunions de groupes de directeurs ont pour objectif, en se plaçant du point de vue du management, l'échange sur les pratiques et la recherche si besoin, de cohérence dans les orientations de travail. Elles peuvent également permettre de trouver des positionnements communs, notamment vis-à-vis des autorités de tarification ou des tiers institutionnels liés à leur champ d'intervention (ex MDPH, Education Nationale etc.) voire vis-à-vis d'une évolution législative.

Ces réunions peuvent aborder des questions techniques liées à la spécificité du type d'établissement, ou des questions thématiques amenant à réfléchir sur le sens l'action, sur les pratiques organisationnelles, ou prospectives. Elles se concluent par un temps d'échanges plus informel, lors du repas clôturant la réunion. Selon l'actualité ou les préoccupations, des réunions complémentaires peuvent avoir lieu.

L'échange de documents ou d'outils est encouragé lors de ces rencontres, et un dossier documentaire est proposé selon les thèmes. Un reporting systématique a lieu pour chaque réunion, il est transmis aux directeurs et aux directeurs généraux. Des points abordés en réunion de directeurs peuvent être ensuite traités en réunion départementale des DG, par exemple si elles concernent un niveau inter institutionnel.

Cette activité a été fortement impactée par la crise sanitaire surtout lors du premier confinement, au cours duquel toutes les réunions ont été annulées. Elles ont repris dès le mois de mai 2020, tout d'abord sous la forme de petits ateliers d'une heure avec un thème (Pôle enfance, Pole hébergement et milieu ouvert, pole FAM/MAS), pour tenir compte de l'importante mobilisation des directeurs lors de cette période sensible du déconfinement. Au début de l'été jusqu'au second confinement elles se sont déroulées sur le mode normal en présentiel. Il est à noter, le besoin ressenti par l'ensemble des directeurs quel que soient les pôles, de pouvoir retrouver et échanger avec leurs pairs dans cette période.

Des communications entre directeurs, à l'initiative de l'Udapei 62, sous la forme de mails « tournants » ont été aussi organisées pour favoriser un soutien mutuel lorsque des établissements étaient fortement touchés par la Covid.



Quelques thèmes par pôles abordés en réunion Directeurs

ESAT/EA

- > Unapei & Entreprises
- > Le DEA 62
- > Suivi des travaux nationaux « Transformation des ESAT »
- > Echanges et actualités internes au réseau



Pôle hébergement et milieu ouvert

- > Préparation de la phase opérationnelle de l'étude des publics en FH
- > Evolution de l'offre et le chantier des nouveaux modes d'habitat
- > Retours d'expérience sur la crise Covid
- > Accompagnement à la parentalité



Pôle habitat et accueil de jour / pôle médicalisé

- > Contraintes de la crise sanitaire, quel équilibre entre droits des personnes et protection
- > Evolution de l'offre de services et d'accompagnement : perspectives d'un groupe projet
- > La VIAS du point de vue du management



Pôle enfance et milieu ouvert

- > Retour d'expériences sur le management des équipes lors du confinement.
- > Tour d'actualité des pôles enfance : projets, Education Nationale et perspectives
- > Modalités d'accompagnement et déplacements des pratiques vers le domicile pendant le confinement. Que garder de ces expériences ?



Avec les directeurs et responsables ressources humaines

L'Udapei 62 a organisé huit réunions à destination des responsables ressources humaines. Ces réunions ont pour objectif d'échanger sur les pratiques de chaque association du Pas de Calais, d'harmoniser les pratiques et de recenser les besoins communs pour mutualiser les actions (recensement de besoins en formation et recherche de financement auprès de l'OPCO Santé...).

La première réunion de travail en janvier 2020 abordait les thèmes suivants : l'index égalité hommes femmes, l'expérimentation sur le CDD unique pour le remplacement de plusieurs salariés, le bilan des entretiens professionnels à 6 ans, la mutuelle santé et la prévoyance.

A partir de mars 2020, plusieurs réunions ont été programmées autour de la thématique de la Covid 19. En effet, dans cette gestion de la crise sanitaire, il était intéressant et rassurant d'échanger sur les pratiques et outils mis en place au sein de chaque association notamment sur la gestion des professionnels cas contacts et positif à la Covid 19 en période de tension RH, la garde d'enfants lors de la fermeture des écoles, la mise en place du télétravail pour certains professionnels, le chômage partiel lors de fermeture des structures (ESAT, EA,...) ...

Comme en 2019, l'Udapei 62 a également proposé aux cadres intermédiaires des associations Apei du Pas-de-Calais, de poursuivre la formation de cinq jours sur le thème « les cadres intermédiaires face aux mutations du secteur sanitaire, social et médicosocial » financée par l'OPCO Santé. Cette formation était animée par l'IRTS et répartie sur les différents territoires du Pas de Calais à savoir Béthune, Saint Omer, Calais, Fruges et Lens.

Avec les directeurs et responsables comptables et financiers

L'Udapei 62 a organisé une journée de formation à destination des DAF/RAF des Apei du Pas-de-Calais.

Cette journée a été organisée et animée par le cabinet ASCOR le 7 janvier 2020 à Beuvry sur le thème de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) dans le secteur médico-social. Il a permis de développer nos connaissances sur cette thématique, à savoir, les concepts financiers à maîtriser pour comprendre l'EPRD, les modifications des règles budgétaires, les contrôles exercés par les autorités de tarification ou encore les modalités de vote du budget EPRD dans nos associations.

Cette journée a également permis d'échanger sur nos pratiques entre les APEI et d'ouvrir ce besoin de connaissances aux organes décisionnaires. Dans ce cadre, une journée de sensibilisation à l'EPRD sera organisée en 2021 à destination des administrateurs des Apei du Pas de Calais.

En complément de cette journée spécifique, l'Udapei62 a également organisé deux visio-conférence, les 19 mai et 9 juin, avec le groupe des DAF/RAF au début de la crise sanitaire. Ces réunions ont permis de maintenir les échanges inter-APEI durant cette période et notamment sur le domaine de l'organisation des commandes et stocks des équipements de protection individuelle.

Une troisième réunion physique cette fois, s'est tenue le 14 octobre à Fruges et à aborder différentes thématiques : retour sur les premiers dépôts EPRD et les négociations CPOM en cours, position de l'ARS sur les surcouts EPI ou encore la remise en place de la transmission des indicateurs budgétaires inter-établissements.

Enfin, une visio-conférence avec le cabinet DELOITTE a été organisée le 3 décembre 2020 au matin sur le thème de la réforme du plan comptable dans le secteur médico-social. Cette réunion technique s'est poursuivie ensuite avec le groupe des DAF/RAF pour un débriefing sur cette présentation.

Avec les responsables qualité

- > Stratégie de déploiement du RGPD dans les associations, appropriation des outils communs
- > Retours d'expérience sur la période de crise sanitaire : la qualité et la GDR au cœur de la gestion de crise
- > La responsabilité sociétale des entreprises.
- > Ré écriture du cahier des charges de l'évaluation externe (appel d'offre aux prestataires.)

La fonction gestionnaire de l'Udapei 62

Les fonctions supports du siège associatif

Afin de maintenir la sécurité et la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, l'Udapei 62 a besoin de s'assurer de l'adaptation de ses ressources aux réponses qu'elle doit apporter. Pour cela, elle met en place un pilotage de ressources (ressources humaines, patrimoine, système d'information...) Ce pilotage interne doit permettre d'anticiper les besoins en matière d'évolution de l'offre aux usagers, d'emploi et de compétence, en tenant compte des contraintes de l'environnement, des choix stratégiques de l'Udapei 62, des évolutions de l'offre et des besoins du public prévisibles et de la dotation allouée.



Ressources humaines : des professionnels et une organisation au service d'un accompagnement de qualité

Effectifs

Au 31/12/2020, 179 professionnels étaient salariés de l'Udapei 62 contre **171 professionnels** au 31/12/2019.

Un chargé de développement qualité et une assistante paie à mi-temps sont venus renforcer l'équipe du siège de l'Udapei 62.

A également été recrutée une partie de l'équipe du DASMO à la MAS de Croisilles.

17 salariés se sont vus proposer un contrat à durée indéterminée au terme de leur Contrat à Durée Déterminée sur les 26 recrutements effectués en 2020.

Nos salariés sont majoritairement des femmes puisqu'elles représentent 86,59% des CDI.

A noter que 81,44 % du personnel est représenté par les professions paramédicales et éducatives (contre 81,51% en 2019).

574 CDD ont été établis en 2020 pour faire face à l'absentéisme des salariés en contrat à durée indéterminée (notamment pour maladie, congés, formation,...) mais également pour renforcer les équipes en période de COVID (surcroît d'activité liée au bio nettoyage par exemple) contre 714 CDD en 2019. La baisse du nombre de contrats en 2020 est liée au renfort pérenne en personnel sur les unités des MAS grâce à des crédits complémentaires accordés par l'ARS mais s'explique également par la refonte et l'optimisation des horaires de travail à la MAS de Croisilles.

Nous enregistrons **13 démissions en 2020 sur 16 départs.**

Nous comptons, en 2020, un total de **7041 jours d'absences pour maladie, accident de travail, maternité,...**

Le taux d'absentéisme de la **MAS de Croisilles pour 2020 est de 13,36 %.**

	179 professionnels 164.89 ETP 574 CDD
	86/100 Index égalité H/F
	3482 heures de formation
	12.86% Taux d'absentéisme (MAS)



Formation

L'Udapei 62 s'inscrit dans une politique de formation dynamique destinée à faire bénéficier aux professionnels de formations permettant le développement des compétences voir la qualification qui sont des leviers forts en terme de motivation pour les professionnels. Elle a dispensé 3482 heures de formations en 2020, essentiellement des formations collectives afin de former un plus grand nombre de salariés et d'optimiser le budget de formation tout en ayant des formations adaptées au terrain. Le budget formation pour 2020 s'élève à 60 252 €uros (y compris les couts d'analyse de pratiques).

Le siège

Pour le siège, il s'agit de développer l'expertise dans les champs des compétences des professionnels (ressources humaines, finances, projets, qualité...) ainsi que l'outil informatique pour une opérationnalité et une optimisation de l'outil en place.

MAS d'Eperlecques

Les axes fixés pour la formation 2020 ont visé à :

- S'approprier les particularités spécifiques du fonctionnement de la personne autiste / TSA
- Répondre aux problèmes de nutrition des personnes en effectuant une formation sur la déglutition, l'oralité et l'alimentation
- Prendre en compte le vieillissement des personnes accueillies au sein de la MAS
- Développer les compétences des salariés dans toutes les techniques qui permettent de mieux appréhender la prise en charge au quotidien
- Revisiter les activités afin de donner du sens aux activités proposées aux personnes polyhandicapées
- Réaffirmer une volonté d'un accompagnement bien traitant et sensibiliser les professionnels afin de leur permettre de comprendre le phénomène de maltraitance en institution et de les amener à identifier les freins et les leviers aux pratiques bien traitantes
- Développer les connaissances des salariés en informatique
- Développer une présence de sauveteurs-secouristes au travail et favoriser la formation incendie en interne
- Accentuer les formations en gestes et postures afin de limiter le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles

MAS Croisilles

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement 2016-2021, deux ambitions ont été définies et traduites en deux orientations générales : améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et promouvoir la qualité de vie au travail dans un contexte de forte contrainte.

Pour les mettre en œuvre, ces deux orientations ont été déclinées en 3 axes :

- Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels et résidents
- Contribuer à l'implication des professionnels dans la sécurité des personnes et des biens ainsi que dans la gestion des risques
- Contribuer à la formation professionnelle

Service MJPM

Des formations techniques en adéquation avec le cœur de métier du personnel du service MJPM ont été prévues pour développer leurs compétences notamment via une formation en fonction des spécificités dans la gestion des situations des majeurs protégés mais il leur a également été proposé des formations permettant la montée en compétences.

Versement d'une prime exceptionnelle

Une disposition instaurée par la loi n° 2018-1213 du 24 décembre 2018, portant mesures d'urgences économiques et sociales, permet aux employeurs qui le souhaitent de verser une prime aux salariés selon des modalités définies

Cette mesure a été reportée pour l'année 2020. Comme en 2019, Le Conseil d'Administration de l'Udapei 62 a décidé d'instaurer exceptionnellement une prime de 200 €uros maximum par salarié en mars 2020.

Du fait de la forte mobilisation des professionnels et de leur implication dans la gestion de la crise liée au COVID 19, et afin de les remercier vivement, une prime COVID d'un montant maximum de 1500 €uros a été versée aux professionnels en juillet 2020.

Comité Social et Economique (C.S.E)

L'ordonnance N°2017-1387 impose la mise en place d'un Comité Social et Economique (C.S.E) dans les entreprises d'au moins 11 salariés. Au plus tard le 1er janvier 2020, le comité d'entreprise (CE), les délégués du personnel (DP) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) devaient fusionner au sein de l'institution unique, le CSE, les entreprises ne pouvant donc plus conserver les instances séparées. Nous avons donc organisé les élections des membres du CSE le 22 mars 2019.

Le CSE est composé initialement de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants. Au 31/12/2020, pour cause de départ (démission en autres), 4 postes de suppléants sont vacants. Lors de la mise en place du CSE, il a été proposé par la direction générale, présidente du CSE, d'organiser 1 réunion par mois en formation CSE et 1 réunion tous les 3 mois pour traiter les sujets relatifs à la Santé, à la Sécurité et aux conditions de Travail.

Les sujets abordés étant, en outre, des informations et consultations obligatoires qui doivent être inscrites à l'ordre du jour de chaque Comité Social et Economique comme la présentation du CPOM, le vote des budgets prévisionnels et comptes de l'Udapei 62, le plan de développement de compétences des professionnels, l'index égalité hommes femmes...

Nous avons également discuté et présenté au CSE le nouveau plan d'action sur l'égalité hommes femmes, celui négocié précédemment n'étant plus applicable.

Afin de respecter les obligations législatives, l'Udapei 62 a mis à disposition des représentants du personnel la BDES (Base de Données Economiques et Sociales) via une plateforme On Line hébergée par Tissot.

Au vu du contexte sanitaire lié au COVID 19, la direction a invité les membres du CSE et ponctuellement les médecins du travail à des réunions exceptionnelles d'information et de consultation sur la gestion de crise. Ces réunions traitaient essentiellement d'un point régulier de situation sanitaire dans les 2 MAS, des mesures prises et retranscrites dans le plan de continuité d'activités (EPI, visites encadrées des familles, test PCR,...).

Dans le cadre du transfert d'activités du service MJPM géré par l'Udapei 62 vers l'ATPC, la consultation régulière du CSE était indispensable.

Contrôle et suivi en matière de gestion

L'année 2020 correspond à la première année de notre Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Pour rappel, l'ARS a alloué des crédits de renforcement à hauteur de 148k€ en 2018 et des crédits pérennes à hauteur de 150k€ en 2019, en renforcement des moyens de l'organigramme à chacune des 2 structures.

Nous pouvons également noter le démarrage d'un nouveau dispositif avec la mise en œuvre du DASMO relié à l'établissement de Croisilles.

Concernant, les établissements, nous constatons un taux d'actualisation de 0.93% de notre dotation.

Nous avons bénéficié des crédits non reconductibles (CNR) accordé par l'ARS à hauteur de 300k€ pour la prime Covid-19, de 267k€ pour la couverture des surcoûts Covid-19 (achat pour les EPI, frais de logistique et renfort de personnel) ou encore le crédit spécifique de 394k€ pour la constitution d'une communauté territoriale 360.

Concernant le service MJPM, il s'agit de notre dernier exercice budgétaire puisqu'il sera transféré à l'ATPC le 1er janvier 2021. Le résultat de l'exercice reste équilibré malgré les charges de transfert.

Sur la partie Siège, la crise sanitaire a fortement mobilisé les équipes dans l'accompagnement à la fois du réseau et des établissements. La préparation du transfert du service MJPM a également créé une surcharge de travail sur l'équipe du siège.

Les investissements de l'année 2020 sont à hauteur de 442.6k€ répartis à hauteur de 111.1k€ pour la MAS d'Eperlecques, 321.9k€ pour la MAS de Croisilles et 9.5k€ pour le siège.

Les subventions d'investissement et CNR couvrent respectivement 63.3k€ et 59.8k€ des équipements sur les établissements d'Eperlecques et de Croisilles. Les autres financements seront financés par emprunts pour un montant de 319.4k€.

Qualité et gestion des risques

Covid-19

L'année 2020 fut marquée par la crise sanitaire Covid-19. De nombreux outils Qualité-gestion des risques ont ainsi vu le jour afin de garantir la sécurité et la protection des professionnels et des personnes accompagnées par nos deux établissements :

- Plan de continuité d'activité anticipant et limitant les impacts de la crise Covid-19 sur l'organisation (fonctionnement en « mode dégradé »).
- Plan de reprise d'activité constituant l'ensemble des procédures documentées lui permettant de rétablir progressivement les activités classiques des 2 MAS.
- Procédures, protocoles et modes opératoires permettant d'harmoniser les pratiques institutionnelles en période Covid-19 et de former les équipes à de nouvelles techniques s'appuyant sur les Recommandations en vigueur (mise en place des EPI, nettoyage/désinfection des sols et surfaces...).

Afin de recueillir l'avis de chacun sur la gestion de la crise sanitaire et permettre ainsi de garantir un meilleur service rendu par les établissements, des questionnaires de satisfaction à destination des résidents (FALC), des familles et des professionnels ont été déployés durant la période estivale.

Des Retours d'Expériences (RETEX) avec l'ensemble des protagonistes cités ci-dessus sont venus compléter l'analyse quantitative.

Quelques chiffres :

- Un climat serein : 100% des familles sondées ont été rassurées par les mesures prises et communiquées par les Directions des établissements.
- Des contacts réguliers : 93,8% des familles interrogées sont satisfaites de la récurrence des contacts avec leurs proches.
- Des mesures barrières respectées : 87% des résidents ont estimé que les gestes barrières étaient respectés au sein des établissements.
- Un maintien des activités : 82% des résidents sondés ont été satisfaits des activités proposées par les équipes d'accompagnement.
- Sécurité des professionnels : 89% des professionnels interrogés ont été satisfaits des mesures collectives et individuelles mises en place par les Directions des établissements.

Des chiffres qui attestent du dévouement sans faille des équipes professionnelles durant cette période morose pour maintenir une offre de qualité répondant aux attentes et besoins des personnes accompagnées et de leurs familles.

Groupement d'achats inter-APEI

Après l'annonce du confinement le 16 mars 2020, et pour faire face aux besoins d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) dans le cadre de la Covid-19, l'ensemble des Directeurs Généraux des Apei du Pas-de-Calais et l'Udapei 62 ont décidé de mobiliser et de mutualiser leurs forces acheteuses.

Notre Chargé de développement Qualité a représenté l'Udapei 62 au sein de ce groupement, ainsi que le pilotage de la logistique permettant d'alimenter nos 2 MAS.

Au vu des pénuries et des quantités importantes à trouver, l'idée était de mettre en commun nos carnets d'adresses et nous répartir les recherches d'EPI.

Besoins des Apei du Pas-de-Calais :

TYPE DE MATERIEL	QUANTITE TOTALE
Gant usage unique	652 300
Surblouse ou combinaison	234 150
Charlotte	218 850
Sur chaussure	306 750
Lunettes protection réutilisables	4710
Tablier plastique usage unique	77 900
Visière	1 165
Masque chirurgical	697 000
Masque FFP2	108 000

Ce groupement fut extrêmement bénéfique ; il nous a en effet permis de :

- Créer, tisser des liens entre acheteurs des différentes APEI
- Se sentir moins isolé face à cette pandémie inédite
- Echanger sur différents sujets (confection de masques, blouses...)
- Surmonter ensemble ce défi....

Gestion des risques

2020 fut également l'opportunité de repenser la Politique Qualité-gestion des risques associative. Des nouvelles instances ont ainsi vu le jour afin de répondre aux besoins des personnes accompagnées, des familles et des professionnels :

- **Comité Qualité Bientraitance (CQB)**, composé de professionnels, résidents et ponctuellement des familles, se réunit au sein de chaque établissement trimestriellement afin de proposer des réponses toujours plus adaptées aux besoins des résidents et de leurs familles. Il aborde des thématiques diverses liées à des problématiques d'accompagnement (événements indésirables, consentement, Humanitude, Autodétermination...) et harmonise les pratiques professionnelles afin de prévenir tout événement indésirable.
- **Comité Gestion des Risques Professionnels (CGDR)**, se réunit trimestriellement en amont des CSE en formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT). Il a pour objectif la sécurité et la protection des salariés en limitant les risques d'accidents/incidents du travail. Ce dernier passe ainsi par l'analyse des accidents survenus au cours du trimestre précédent, la mise à jour constante du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le suivi du plan d'action qui en découle.
- **Comité Retour d'Expérience (CREX)** est une démarche collective d'équipe pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire analysant qualitativement les événements indésirables. Le retour d'expérience conduit les professionnels à s'interroger en équipe sur leurs pratiques d'accompagnement et à prendre pleinement conscience du risque pour mieux le maîtriser. Il participe donc à une démarche proactive de conduite du changement et aboutit sur un plan d'action à visée préventive ou curative.

La définition de ces instances permet à chacun d'être acteur de la politique de son établissement et donc de contribuer à l'amélioration permanente des services rendus par l'Institution.

Bientraitance

Outre les nombreuses formations « Bientraitance » à destination des professionnels, l'Association a ainsi introduit cette notion de « Bientraitance » au sein de ses instances. Un simple élément sémantique mais qui témoigne de la volonté d'ancrer profondément et durablement cette culture au sein de ses établissements et services.

La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour la personne, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Pour la mettre en œuvre, l'Udapei 62 a identifié 4 repères en s'appuyant sur les Recommandations de Bonnes Pratiques de la HAS (RBPP) :

- Le résident co-auteur de son parcours ;
- la qualité du lien entre professionnels et personnes accompagnées ;
- l'enrichissement des structures et des accompagnements grâce à toutes contributions internes et externes pertinentes ;
- le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.

Afin de lutter contre toutes les formes de violence institutionnelle, une procédure de « Signalement des événements indésirables » a été formalisée et validée.

Exit les fiches de déclaration d'événement indésirable sous format papier, place au format numérique. Les professionnels et résidents peuvent désormais faire remonter une information pertinente auprès de leur Direction par l'intermédiaire de la page fullweb « Fusion », centralisant l'ensemble des outils Qualité de nos établissements et services (procédures, protocoles, plan d'action, RBPP...).



Gestion des deux MAS

L'Udapei 62 fonctionne en gestion centralisée. La direction générale organise des réunions mensuelles avec l'ensemble des équipes de direction des établissements ainsi que des fonctions supports (RH, RAF, Qualité) afin d'harmoniser les décisions et pratiques. Ces réunions permettent également de suivre et d'orienter l'organisation des deux établissements et d'en assurer le suivi du développement des projets.

L'activité de chaque MAS est présentée dans le chapitre suivant.

Les actions ci-dessous relèvent de la dynamique associative :

Démarche de qualité de vie au travail dans les deux MAS

En juillet 2019, nous avons été sollicités par l'ARACT, dans le cadre de la stratégie nationale de la DGCS, visant à « Favoriser la QVT en ESMS, pour un accompagnement de qualité ».

L'Udapei 62 ayant répondu à cette invitation, les deux établissements se sont inscrits dans cette démarche. Le travail mené sur l'année 2019 a consisté à construire la démarche autour de la question de l'amélioration des conditions de travail en termes de fatigabilité physique et psychologique. Sur 2020 il devait se poursuivre par l'expérimentation. Au regard de la situation, il va s'en dire que cela a été considérablement ralenti avec le COVID mais pas totalement arrêté. En effet, les rencontres avec l'ARACT se sont poursuivies en distanciel, par le biais de visioconférences. La thématique s'est adaptée à la situation sanitaire et s'oriente d'avantages sur comment retrouver une dynamique au sein de la structure après une période aussi difficile.



Déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur : IMAGO DU

Pour garantir la qualité de l'accompagnement et du suivi de la personne, le logiciel Imago DU est déployé depuis 2019. Ce dossier partagé intègre tous les utilisateurs de l'établissement dans le même processus, sans exception.

Dès le début d'année 2020, des référents ont été identifiés pour accompagner les salariés sur les domaines du soin et de l'éducatif. Les professionnels des unités se sont bien emparés du logiciel. Celui-ci est investi, alimenté quotidiennement. Désormais tous les volets sont déployés, hormis le volet présence-absence et celui des indicateurs.



Inauguration de la Maison d'Accueil Temporaire



La Maison d'Accueil Temporaire a été inaugurée le 28 janvier 2020 en présence de Monsieur Nicolas Brulé, Directeur Territorial du Pas-de-Calais ARS Hauts-de-France, Madame Bénédicte Messeanne, Vice-Présidente du Conseil départemental 62 et Monsieur Gérard Dué, Maire de Croisilles.

Adossée à la MAS « Les Domaines des Berges de la Sensée », cette ouverture a permis de dédier 10 places à l'accueil temporaire modulable.

Un cocktail d'initiation a suivi cette inauguration. « Portes Ouvertes » à la MAS, l'après-midi avec des ateliers d'échanges, des

MAS « Le Domaine des Berges de la Sensée »



A l'occasion de 10 ans de la MAS, l'Udapei 62 a organisé le 28 janvier 2020 en matinée, un colloque sur le thème « Société Inclusive et Polyhandicap : des réponses spécifiques ? » animé par Monsieur Thomas Delreux, Directeur Général de l'Apeï de Lens.

Nous remercions, Monsieur le Docteur Bruno Pollet, Président de l'Association Ressources Polyhandicap Hauts-de-France, Monsieur Frédéric Blondel, Maître de Conférence à Paris Diderot 7, Madame Marie Christine Tezenas du Moncel, Secrétaire Générale du groupe Polyhandicap, pour leurs interventions.

Nous remercions également les représentants de personnes polyhandicapées, familles et professionnels pour leurs participations à la table ronde.



Gestion du service MJPM

Le processus d'accompagnement du projet de transfert qui a été amorcé en 2019 s'est poursuivi.

Celui-ci a été accompagné par le cabinet FIDAL pour le volet juridique et administratif. Il faut noter la forte implication des équipes de l'Udapei 62 et de l'ATPC pour la concrétisation de ce transfert.

Les conditions et modalités de l'opération ont été énoncées dans le projet de traité d'apport qui a été approuvé par les conseils d'administration de chacune des associations, les 29/09/2020, pour l'Udapei 62 et 12/10/2020 pour l'ATPC. L'Assemblée Générale extraordinaire de l'Udapei 62 du 15/12/2020 a approuvé dans toutes ses stipulations ce projet d'apport et a rendu effectif la date de l'opération au 1er janvier 2021.

NOS ETABLISSEMENTS ET SERVICES

MAS « Le Domaine de Rachel »

Les résidents accueillis

Demandes d'admission

- 31 nouvelles demandes : 12 d'entre elles sont encore à l'étude
- Commission d'étude de dossiers s'est réunie à 8 reprises. 26 dossiers ont été étudiés. 11 d'entre eux ont reçu un avis défavorable car les profils ne correspondaient pas aux critères.
- *Liste d'attente* : changement de procédure de traitement des demandes. Chaque dossier est désormais positionné sur la liste d'attente à partir du moment où il est complet. Présentation de la MAS par vidéo pour expliquer le fonctionnement de la MAS aux demandeurs.

Mouvement des résidents

- 1 résident décédé
- 2 personnes admises, dont l'une d'entre elle sur une place qui avait été libérée en 2019

Nombre de journées

- Internat : 18 684 jours
- Accueil temporaire : 200 jours
- Accueil de jour : 778 jours

Fermeture de l'accueil de jour du 13/03 au 14/06 liée à la crise sanitaire COVID

Répartition géographique des résidents

Le secteur d'origine le plus significatif est le Calaisis. Viennent ensuite l'Audomarois, le Boulonnais, le dunkerquois et le secteur Arras/Montreuil.

Accueil en semi-internat : 71% secteur audomarois et 29% des communes limitrophes situées dans le Nord

Accueil temporaire : 57 % secteur Saint Omer, 22% du Calaisis et 21% autres communes du Pas-de-Calais

Quelques chiffres

60 places

- > **53 places** en internat (53 résidents)
- > **1 place** d'accueil temporaire dans la limite de 90 jours/an représentant une file active de 13 résidents
- > **6 places** d'accueil de jour modulable ouvert du lundi au vendredi, 225J/an permettant d'accueillir 7 résidents



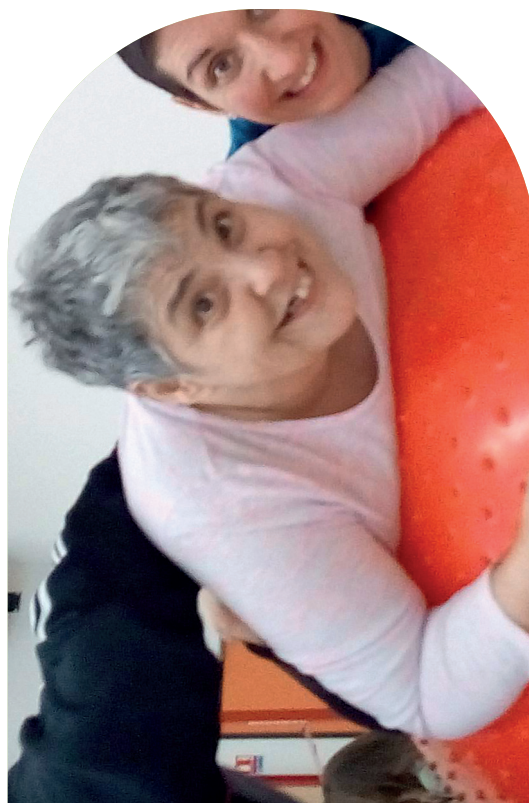
Unités de vie

- > 4 unités de 11 personnes
- > 1 unité médicalisée de 10 personnes
- > 1 unité de 6 places pour un accueil de jour
- > 1 place d'accueil temporaire



68 résidents

accueillis (tout accueil confondu)
Moyenne d'âge : 39 ans



Les soins médicaux et para médicaux

L'année 2020 marquée par l'arrivée sur notre territoire de la crise sanitaire avec l'apparition du Covid-19.

Cette épidémie a eu un impact important dans l'accompagnement des résidents ainsi que dans les soins médicaux.

Sur le plan des consultations médicales, le confinement a nécessité l'utilisation de la télémedecine, par le logiciel PREDICE ou par DOCTOLIB.

Durant cette année 2020, une de nos unités de vie a été touchée par la Covid-19 ; 6 résidents ont été testés positifs.

Afin de limiter la propagation du virus au sein de l'établissement, une unité « Covid » a été créée au sein de l'unité médicalisée, composée de professionnels volontaires pour intégrer cette unité, AS, AMP et IDE, de jour comme de nuit, et formés aux principes d'isolement des résidents, techniques d'habillage/déshabillage, lavage des mains renforcé, surveillance des résidents (TA, pulsations, SatO2) etc.

Dans le cadre de la convention, le partenariat avec le HAD de Calais a été activé afin d'anticiper d'éventuels besoins en hospitalisation.

Des visios ont été mises en place avec les familles des résidents dans le but de pouvoir les rassurer concernant l'état de santé de leur proche et rompre l'isolement des uns et des autres.

Cette unité a été maintenue 4 semaines.

Afin de limiter les risques de contamination au sein de la MAS, des dépistages par tests antigéniques ont été effectués régulièrement ; en particulier après chaque retour de vacances ainsi qu'à la demande des professionnels.

Des mesures d'isolement des résidents sont mises en place, au cas par cas, en cas d'hyperthermie ou autres symptômes COVID (fatigue, troubles digestifs, perte d'appétit...) dans l'attente d'un test RT-PCR ou antigénique ou dans le cadre d'un

Les soins paramédicaux

Arrivée d'une ergothérapeute : des évaluations ont été réalisées pour les positionnements, les toilettes et les repas. des prises en charge individuelles ont été programmées dans le but de développer, stimuler et/ou maintenir les capacités motrices, cognitives et sensorielles des résidents.

Arrivée d'un médecin de médecine physique et de réadaptation : Lors du confinement de mars/avril 2020, les prises en charges en kinésithérapie ont été suspendues. Dans un souci de maintenir les capacités motrices des résidents, un relais a été pris pour maintenir les accompagnements essentiels : la marche, la mobilisation passive active membre supérieur, la verticalisation.

Lors de la crise sanitaire, **les temps de psychologues**, ont été menés individuellement. Des outils en FALC, ou tirés de BD santé ont permis d'expliquer la COVID, le confinement, les mesures sanitaires, la vaccination aux résidents. Un soutien a été proposé aux équipes sous forme d'accompagnement lors de réunions de groupe de parole sur le thème du COVID. Des séances Snoezelen ont permis aux plus anxieux d'obtenir quelques moments de détente.

Collaboration avec l'EPSM de Saint Venant : deux infirmières du CMP de St Omer viennent à tour de rôle, une fois par mois. Dans un premier temps, elles ont découvert le fonctionnement de la structure. Elles rencontrent les résidents qui présentent des problématiques psychologiques voir psychiatriques et relayent leurs observations au médecin psychiatre du CMP. En fonction du besoin, des rendez-vous en présentiel avec le psychiatre se mettent en place afin de répondre aux besoins des résidents.

Soins en kinésithérapie : se sont adaptés à la situation sanitaire, ils ont été suspendus lors du 1er confinement puis ont repris de manière individuelle dans un premier temps et enfin en séances collectives lorsque les mesures ont été assouplies au sein de l'établissement.

Le Conseil de Vie Sociale

Le CVS est une instance dont la vocation première est de favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies en établissements ou services sociaux et médico-sociaux. C'est également le lieu d'expression des familles.

En 2020, il s'est réuni trois fois. Nous avons innové avec les réunions en visio conférence. Cela a permis d'aborder l'actualité de l'établissement mais également de faire le point sur les mesures mises en place au sein de la structure dans le contexte de la Covid.

Des points sur les mouvements du personnel sont régulièrement évoqués ainsi que les projets tels que l'écriture du projet d'établissement, les travaux du projet TSA, l'avancée de la démarche qualité.



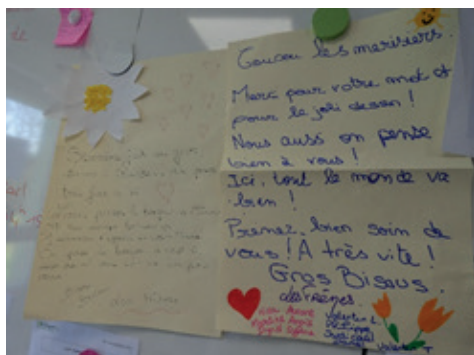
Événements marquants

Gestion de la crise sanitaire COVID

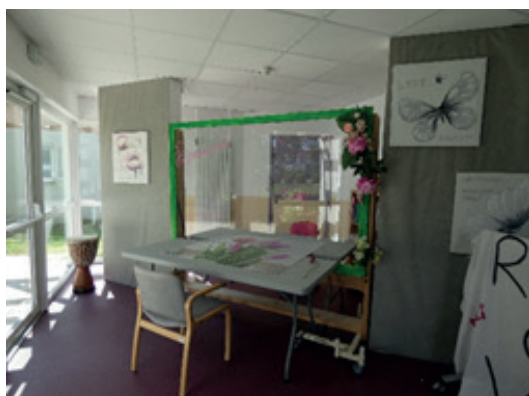
Lors des confinements, le leitmotiv des équipes a été de permettre aux résidents de vivre «le plus normalement possible». Elles ont fait preuve d'ingéniosité en adaptant en permanence les activités du quotidien.

Quelques photos qui illustrent ces temps forts

Courriers des résidents entre unités de vie



Salle d'activité transformée en salle de visite pour les proches



Visioconférences avec les familles



Visioconférence avec le CVS



Les activités

Organisation estivale 2020

Sur la période de Juillet et Août, notre priorité a été de permettre aux résidents de sortir de l'établissement et de se détendre en toute sécurité. Une attention a été privilégiée aux cadres des promenades et des animations ont été proposées à plusieurs reprises et par petits groupes.

Malgré la richesse et la recherche constante des partenariats dans le cadre des activités et animations éducatives, en 2020, toutes les activités ayant cours habituellement ont été stoppées dès la mi-mars. Nous avons toutefois engagé de nouveaux partenariats, en solidarité avec les artistes locaux, notamment avec :

Les musiciens venus égayer le 14 Juillet des résidents



Mme Christine CHARPENTIER, conteuse locale qui a proposé 8 spectacles durant l'été,



La compagnie du Sceau du Tremplin : spectacle haut en couleurs



La disco-Mobile venue clôturer les festivités d'été dans une ambiance discothèque sur les parkings de l'établissement.

L'association Pimpren'ailes de Dunkerque qui a mis à disposition de l'établissement deux fauteuils tout terrain pour les randonnées champêtres.

La CAPSO qui a offert aux résidents et professionnels, le 22 Décembre, un spectacle interactif et virtuel de magie de M. Eric ANTOINE.

Maintien du lien avec les familles et l'extérieur en 2020

- Le compte Facebook : Un compte privé et fermé à destination des familles permet de suivre le fil d'actualité de la vie de l'établissement et des résidents, et de réaliser des appels visio.
- Le mur des soutiens : Afin de garder un lien avec l'extérieur, un appel à la solidarité sur les réseaux sociaux a été initié par les professionnels afin de faire parvenir par courrier ou mail des messages et dessins à destination des résidents qui ont pris plaisir à les découvrir et à y répondre.
- La brève.
- Les appels aux familles de l'accueil de jour : Durant le premier confinement, les résidents de l'accueil de jour n'ont pas pu être accueillis. Nous avons continué de garder le lien par des appels réguliers aux familles pour prendre des nouvelles et proposer des solutions si besoin.
- La reprise progressive des visites des familles dès la fin mai.
- Le marché de Noël virtuel : résidents et professionnels ont pu proposer leurs confections par le biais du Facebook d'établissement.

Fête de Noël avec les familles : En 2020, nous n'avons pas pu inviter les familles au sein de l'établissement pour la fête de Noël. Nous les avons donc invités à nous rejoindre par le biais d'un Facebook Live, pour suivre avec nous le spectacle de Noël présenté par la conteuse Mme Charpentier.



Activités physiques adaptées

Il y a habituellement 31 résidents ayant un suivi en activités physique adaptées de manière régulière. Certains d'entre eux bénéficient de plusieurs créneaux sur la semaine en fonction de leurs besoins.

En ajustement à cette période, l'éducatrice sportive a pu proposer des accompagnements sur des temps individuels en marche et en tricycle, des séances de parcours moteur sans manipulation d'objet et également par le biais de randonnée en été.

La mise en oeuvre du projet d'établissement

Le projet d'établissement de la MAS écrit en 2019, définit les objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement pour une durée de 5 ans soit jusqu'en 2024.

Le projet affirme les principes et les ambitions de la Maison d'accueil spécialisée « Le Domaine de Rachel » et répond aux besoins, globaux et individualisés, des personnes accueillies à la MAS. Il redéfinit les concepts et donne des repères dans la pratique professionnelle.

Lancement de la sécurisation du circuit du médicament

Evolution du circuit du médicament : de la prescription à la prise, limitant ainsi les erreurs médicamenteuses et améliorant la prise en charge au sein de l'établissement.

Une convention de coopération avec l'officine d'Eperlecques précise les modalités de collaboration entre la MAS et le pharmacien dispensateur et assure aux résidents qui le souhaitent et qui ont mandaté la MAS à cette fin, l'organisation d'une prestation pharmaceutique qualifiée visant à la sécurisation du circuit du médicament au sein de l'établissement.

La préparation des médicaments en pilulier nominatif scellé est accomplie par le personnel de la pharmacie, selon les bonnes pratiques applicables, un contrôle est exercé à la livraison par les infirmières de l'établissement.

Une traçabilité totale du traitement est assurée depuis l'étape de préparation par le pharmacien jusqu'à la distribution par le professionnel.

Projet DOMO

Le projet DOMO a démarré en 2018, il vise au repérage et l'adaptation des nouvelles technologies en lien avec les besoins de la personne en situation de handicap, afin de faciliter et de favoriser son autodétermination et son inclusion dans la société. Depuis septembre 2020, la première phase expérimentale de DOMO 2 permet l'essai et l'évaluation de l'utilisation d'applications sur tablette ou smartphone, ainsi que l'utilisation d'un mur de service pour 6 résidents de la MAS.

Familles

Il est dans l'intérêt à la fois du résident et de sa famille que leurs liens avec l'établissement soient harmonieux.

En cette année particulière, il nous a fallu réinventer le fonctionnement. Depuis le 1er confinement, les familles n'ont plus eu accès librement à l'établissement.

Pour autant, nous avons essayé au mieux de faciliter les relations. Très vite les appels en visio conférence ont été mis en place. Les familles ont répondu favorablement à ce nouveau mode de communication. Aujourd'hui, encore 5 d'entre elles n'ont pas d'accès internet. Les éducatrices spécialisées organisent sur rendez-vous les créneaux des visio qu'elles alternent avec les visites des familles dans une salle qui a été mise à disposition.

Unité TSA

L'Udapei 62 a été sollicitée par l'Agence Régionale de Santé pour envisager une extension de faible capacité de 8 places en hébergement complet sur le site de la Maison d'Accueil Spécialisée d'Eperlecques pour des adultes présentant des troubles autistiques ayant une orientation de la CDAPH en MAS. La décision d'extension de capacité de huit places pour des publics présentant des troubles du spectre autistique a été délivrée le 12/12/2017. La maîtrise d'ouvrage est exercée par Habitat Haut de France.



Les perspectives 2021

Refonte des horaires

Le projet de refonte des horaires était au programme de cette année 2020, mais par la force des choses a dû être reporté. Une démarche participative sera déployée dès 2021 afin d'ajuster les horaires dans l'objectif de faire évoluer les modes opératoires et d'organisation au service d'une meilleure personnalisation de l'accompagnement.

Finalisation du projet TSA

Lancer le recrutement, écriture du projet de service + documents, formation des professionnels, réaliser les investissements et formaliser les documents préalablement à la visite de conformité

Qualité

Re-visiter et formaliser les procédures (admission, projet personnalisé, etc.), revisiter et mettre en conformité le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour et le livret d'accueil

Bientraitance

Déployer la procédure événement indésirable et les nouvelles FEI

DOMO

Poursuivre la Phase d'expérimentation

SOIN

Réécriture du projet de soin

MAS « Le Domaine des Berges de la Sensée »

Quelques chiffres

Demandes d'admission

66 demandes d'admission ont été enregistrées au sein des dispositifs de la plateforme de services coordonnés de Croisilles par 54 personnes :

- 5 situations d'accueil d'urgence
- 1 demande d'admission DASMO
- 1 demande d'accueil de jour
- 22 accueils temporaires
- 25 demandes d'accueils permanents
- 12 demandes d'admission sans précisions du dispositif souhaité

Mouvement des résidents

- 1 résident décédé
- 1 résident a quitté la MAS
- 2 admissions
- 249 jours d'absence pour hospitalisation et 90 jours pour l'accueil de jour

Nombre de journées

- Internat : 18 429 jours
- Accueil temporaire : 1 517 jours
- Accueil de jour : 665 jours

Répartition géographique des résidents

Les principaux secteurs qui se détachent sont l'Arrageois (47 résidents viennent de l'Arrageois) le Montreuillois (7 résidents) le Lensois (9 résidents) et le Béthunois (4 résidents), Hénin/Carvin (3 résidents), le Béthunois (4 résidents), le Boulonnais (1 résident)

L'Arrageois est bien représenté du fait que les résidents en semi-internat sont domiciliés dans un rayon de 15 kms. Il s'agit de proposer un continuum de projet de vie du domicile jusqu'à l'établissement.



71 places

- > **54 places** en internat permanent
- > **6 places** en accueil de jour
- > **10 places** en accueil temporaire de jour



60 résidents

- 54 personnes en internat :
Entre 20-30 ans : 24% hommes et 19 % femmes
Entre 31-40 ans : 28% d'hommes et 20% de femmes.
Entre 41-50 ans : 20% d'hommes et 17% de femmes.
Entre 51-60 ans : 14% d'hommes et 28% de femmes.
Plus de 61 ans : 14% d'hommes et 17 % de femmes.
- 6 personnes en accueil de jour



38 résidents

accueillis en accueil temporaire de jour et de nuit



Les soins médicaux et para médicaux



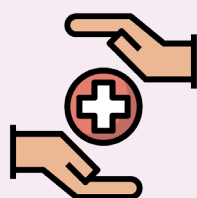
86 consultations médicales extérieures

Anesthésie	5
Cardiologie	8
Chirurgie	1
Dentiste	13
Dermatologie	1
Endocrinologie	1
Gynécologie	4
Imageries médicales	15
Neurologie	19
Nutrition	5
Pneumologie	1
ophtalmologie	13
Stomatologie	2
Traumatologie	4
Urologie	1



Soins médicaux et infirmiers

- ☑ 682 examens biologiques réalisés dans l'établissement.
- ☑ Campagne vaccinale contre la grippe
- ☑ Participation au programme Opaline pour le dépistage du cancer du sein
- ☑ Réalisation d'hémocult pour le dépistage du cancer colorectal
- ☑ Participation aux groupes de travail HANDIGHAT du Centre Hospitalier d'Arras : permettre d'accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap lors de leurs parcours médical à l'hôpital
- ☑ Le contexte sanitaire a amené à repenser les pratiques, à les adapter afin d'assurer au mieux la sécurité des professionnels et des résidents. Les professionnels ont été informés puis ont appliqué les gestes barrière. Ils ont sensibilisé les résidents en capacité de les appliquer ainsi que leurs familles. Certains ont reçu une formation spécifique aux mesures d'isolement. Une organisation a été pensée afin de proposer, de façon régulière et hebdomadaire, la possibilité de réaliser un test Rt-PCR. Une équipe dédiée, dans une unité spécifique, a été créée pour assurer la continuité de soins auprès des résidents testés positifs à la COVID 19.
- ☑ Encadrement de 29 stages infirmiers et aides-soignants



Soins de nursing

Les soins d'hygiène et de confort, qualité et personnalisés sont indispensables au bien-être et à la bonne santé des résidents. Afin d'optimiser le temps des repas, travail sur les textures a permis d'aboutir à la création d'un code couleur commun à toutes les unités permettant d'associer la vaisselle à une texture. Cela facilite ainsi le déroulement de la distribution et s'inscrit dans les bonnes pratiques institutionnelles.

Le Conseil de Vie Sociale

Le CVS s'est réuni à 6 fois en 2020 où la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies et des familles sont favorisées. Le sujet principal abordé a été la gestion de la crise COVID 19, le plan de continuité d'activité, la présentation du plan de reprise progressif de l'activité, la réouverture de l'accueil temporaire et de l'accueil de jour, les retours en famille le week-end l'assouplissement des modalités de visites des familles, les sorties encadrées.



Événements marquants

Gestion de la crise sanitaire COVID

La crise liée au COVID 19 a amené l'établissement, sur la base de recommandations Régionales et Nationales, à mettre en œuvre des mesures de sécurité sanitaire ayant un impact non négligeable sur le fonctionnement et l'activité de l'établissement à titre d'exemples nous pouvons citer :

- > L'installation d'une cellule de crise
- > La mise en place d'un plan de continuité de l'activité
- > Fermeture de l'accueil de jour
- > Fermeture de la maison d'accueil temporaire
- > Création d'un secteur COVID 19
- > Suspension puis encadrement des visites
- > Reprise à domicile de certains adultes accompagnés en permanent
- > La création d'une cellule éthique
- > La mise en place de nouvelles modalités de communication (Flash info – Groupe Facebook – Visioconférence, etc.
- > La mise en place d'un plan de déconfinement et de reprise progressive de l'activité

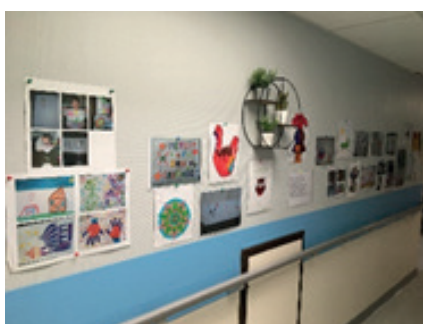
A ce titre, les taux d'activité projetés sur nos différentes offres n'ont pu être atteints en fin de période. Notons néanmoins que toute l'organisation de l'établissement a été revue pour garantir une qualité d'accompagnement.

Quelques photos qui illustrent ces temps forts

Création d'une unité COVID 19
Formation du personnel



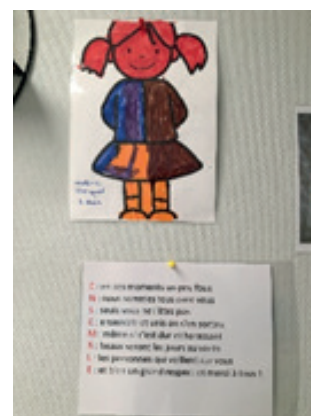
Illustration du mur des soutiens



Dons en témoignage de solidarité !



dessins reçus des enfants du village !



Les activités à la MAS

La crise sanitaire a fortement freiné, voire stoppé les sorties extérieures et les activités transversales telles que la piscine, la balnéothérapie, les sorties extérieures, l'équitation, les séjours de vacances, les temps festives...

Malgré tout, nous avons réussi à faire de cette situation sanitaire et de cette « relation empêchée » un levier de déploiement d'activité « maison » et d'investissement du parc de l'établissement. En effet, les professionnels ont créé différents espaces en interne (espace jardin, espace poulailler, espace stimulation sensorielle, bar culturel...).

Bien que les activités se soient principalement, voir uniquement, déroulées dans les espaces de l'établissement, une adaptation quotidienne des professionnelles et des résidents a permis d'éviter l'ennui et l'impression d'isolement.

Par ailleurs, les enseignements tirés de cette période vont permettre d'adapter notre fonctionnement, de redéfinir l'activité en Maison d'Accueil Spécialisée afin de trouver le juste équilibre dans le cadre de la Personnalisation de l'accompagnement.

Séance désherbage des feuilles de chênes au jardin



Illustration de la restitution de la résidence artistique



Le poulailler et l'arrivée des premières poules ...



Ouverture d'un bar culturel : musique, danses et chants, ... Une ambiance assurée !



La mise en œuvre du projet d'établissement

Finaliser le plan d'actions du projet d'établissement 2016-2021

Qualité

Bientraitance :

- Installation du Comité Qualité Bientraitance (CQB)
- Déploiement de la procédure évènement indésirable
- Revisite et formalisation des procédures (admission, projet personnalisé, etc...)

RH

- Poursuite de la mise en œuvre du Comité de Gestion Des Risques (CGDR)
- Rédaction des nouvelles fiches de postes en lien avec l'évolution du projet
- Poursuite du travail engagé sur la Qualité de Vie au Travail (QVT)

SOIN

- Actualisation du projet de soin
- Poursuite du travail engagé sur la gestion de risques (DARI-Médicaments,...)

Les Perspectives 2021

Les perspectives 2021 – 2022 de l'établissement sont les suivantes

- > Poursuivre la préfiguration de la plateforme de services coordonnés
 - Stabiliser le fonctionnement de la Maison d'Accueil Temporaire (MAT) et poursuivre la montée en charge du service
 - Réaliser la visite de conformité du DASMO et poursuivre la montée en charge du dispositif
 - Revisiter les processus et les articuler au service des parcours de personnes
- > Préparer et réaliser l'évaluation externe au cours du 2ième semestre 2021
- > Définir la méthodologie et démarrer la réécriture du projet d'établissement 2022-2026
- > Déployer la domotique au sein de la Maison d'Accueil Temporaire (MAT)



Mosaïque

Composons ensemble votre projet inclusif



Nomades

Dispositif d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire



Les résidents accueillis par le DASMO / Croisilles



Le dispositif expérimental d'accompagnement et de soins en milieu ordinaire, après une phase de préparation de sa conformité, s'est adapté à la situation contextuelle de l'offre de service liée à la crise sanitaire en cours tout en mettant en œuvre la préfiguration et l'installation progressive du dispositif.

PREPARATION DE LA CONFORMITE [01/01/20-15/03/20]

> Aménagement des locaux :

Création de bureaux dédiés à l'équipe du dispositif : bureau dédié à la coordination du dispositif avec ligne téléphonique directe, salle de réunion avec bureaux équipés pour l'équipe d'accompagnement (ordinateurs...), zone de stockage du matériel d'intervention à domicile (numérique, éducatif...)

> Une équipe pluridisciplinaire constituée :

- Elaboration et rédaction des fiches de postes en lien avec les profils souhaités
- Campagne de recrutement et de sélection des candidats de sorte à composer une équipe pluridisciplinaire affectée au dispositif (éducateur spécialisé coordinateur de parcours, infirmier en coordination du parcours de soins, conseiller en économie sociale et familiale, psychologue, ergothérapeute, aides-soignants...)
- Recrutement d'un chef de service médico-social en pilotage du dispositif par délégation du Directeur d'établissement.
- Une arrivée progressive des professionnels sur l'année : équipe de coordination en premier lieu pour préfiguration du dispositif, puis arrivée progressive de l'équipe d'accompagnement pour la montée en charge.

> Rédaction et consolidation des outils loi 2002-2 :

- Etude et analyse des pratiques et outils utilisés dans le cadre de l'accompagnement à domicile.
- Actualisation des documents et outils loi 2002-2 : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, document individuel de prise en charge, projet de service... Consolidation et validation par la Direction d'établissement et l'organisme gestionnaire.
- Animation de groupes de travail pluridisciplinaire de préfiguration pour appropriation du projet de service, adaptation et déclinaison en plan d'action opérationnel.
- Définition d'une feuille de route collective et répartition de missions fonctionnelles et objectifs opérationnels.

MOBILISATION DU DISPOSITIF DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE [18/03/2020 au 01/06/2020]

> Un dispositif pour pallier la fermeture de l'offre de service de l'établissement :

- A la demande du Gouvernement et ce à compter du 18 mars 2020, une partie de l'offre de service de la plateforme de services coordonnés de l'établissement est restée fermée jusqu'au 1er juin 2020. Le DASMO est intervenu comme garant de la continuité de l'accompagnement médico-social proposé traditionnellement aux personnes accompagnées ainsi que leurs aidants.
- L'équipe du DASMO en place a donc assuré un soutien et un suivi de situation et de parcours des personnes et leurs proches-aidants dans le cadre du maintien à domicile accompagné. La continuité de l'accompagnement au domicile a donc été exclusivement déléguée à l'équipe du DASMO en place.

✂ **35 personnes** ont été accompagnées durant cette période selon différents niveaux d'interventions.

> 5 niveaux d'interventions mobilisés selon le besoin exprimé par les familles :

- Un premier palier d'interventions distanciées

Niveau 1 : Soutien téléphonique (prise de nouvelles, écoute, guidance, orientation...)

Niveau 2 : Envoi par courrier/mail de supports (éducatifs, communication...), coconstruction de réponses d'accompagnements avec des partenaires.

✕ Soit **200 séances** téléphoniques/échanges par mails.

- Un second palier d'intervention et de soutien au domicile

Niveau 3 : Dépôt de supports et/ou matériels au domicile

Niveau 4 : Intervention à domicile en prévention (soutien, accompagnement de l'aidant dans les actes de la vie quotidienne – soins, toilettes...)

Niveau 5 : Intervention à domicile en curatif (apporter un répit immédiat, réguler des troubles du comportement, promenade accompagnée d'un professionnel autour du domicile, soutenir des situations complexes...)

✕ Soit **11 interventions** à domicile (pour 5 personnes)

PREFIGURATION DU DISPOSITIF EXPERIMENTAL (01/06/2020-31/12/2020)

> Phase évaluative : [01/06/20 au 30/09/20] :

- La préfiguration du dispositif a démarré par une phase de repérage et d'identification des besoins des personnes déjà accompagnées par la plateforme de services coordonnés de Croisilles.
- 48 personnes accompagnées par la Maison d'Accueil Temporaire (accueil temporaire de jour, accueil de jour, hébergement temporaire) ont bénéficié d'une évaluation multidimensionnelle approfondie en équipe pluridisciplinaire aux fins d'étude de leur éligibilité au DASMO.

> Phase de déploiement : [1/10/2020 au 31/12/2020] :

- **4 personnes** ont été admises dans le dispositif après étude des critères d'éligibilité et de priorité (situation de handicap, territoire, projet de vie, solutions d'accompagnement déjà en place...) pour construction d'un projet d'accompagnement décliné en plan d'intervention et démarrage des interventions à domicile aux niveaux d'intensité déclinés dans le projet de service du dispositif.
- Les différents niveaux d'interventions possibles : accompagnement renforcé (jusqu'à 16 heures d'intervention par semaine), accompagnement séquencé (jusqu'à 10h d'intervention par semaine), accompagnement distancié (jusqu'à 4h d'intervention par semaine) ou vieille (2h trimestrielles, semestrielles...).
- Ces 4 situations bénéficiant d'un accompagnement combiné entre le domicile et les temps d'accueils temporaires au sein de l'établissement.
- Déploiement progressif des interventions : **18 interventions** à domicile.

> Phase de structuration/coordination in itinere du projet :

- Poursuite de la protocolisation :
 - élaboration de la traçabilité numérique des interventions à domicile (intégration du suivi des interventions à domicile dans IMAGO)
 - construction de grilles d'évaluation en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH
 - processus de sécurisation sanitaire des visites à domicile dans le cadre de la situation sanitaire
 - mode opératoire de l'intervention à domicile.
 - processus d'admission au sein du dispositif expérimental.
- Dotations en équipement : livraison de la flotte de véhicules d'intervention, tablettes, téléphones portables, connexion internet, installation du dossier de l'utilisateur, paramétrage des outils de sorte à pouvoir consulter le dossier de l'utilisateur en intervention.
- Coordination du projet : réunions de coordination et de préfiguration avec l'équipe pluridisciplinaire en charge du projet. Suivi du plan d'action et structuration du service, Mise en œuvre et suivi des premiers plans personnalisés d'accompagnements.

Le Service MJPM

Le dispositif expérimental d'accompagnement et de soins en milieu ordinaire, après une phase de préparation de sa conformité, s'est adapté à la situation contextuelle de l'offre de service liée à la crise sanitaire en cours tout en mettant en œuvre la préfiguration et l'installation progressive du dispositif.

Activité

Le service a été financé en 2020 pour l'accompagnement de 205 personnes. Au 31 décembre 2020, le service suit 221 mesures réparties ainsi : le flux annuel représente 2 entrées pour 12 sorties.

Le service prend en charge plusieurs types de mesures de protection :

121 Tutelles
57 Curatelles renforcées
3 Curatelles simples
39 Tutelles ou curatelle saux biens ou à la personne
1 Sauvegarde de justice

Suivi du projet de service

L'année 2020 a été caractérisée par une baisse de l'activité passant de 235 mesures à 221 mesures. Néanmoins le service étant autorisé pour 205 mesures, il y a une augmentation de 10% de l'activité.

Comme pour 2019, l'activité du service a été dense et de plus en plus complexe dans la gestion au quotidien tant pour assurer la permanence du service que de répondre à la sollicitation constante des majeur(e)s à propos de l'organisation de leur vie quotidienne, de leurs besoins d'être accompagné(e)s et suivi(e)s dans leurs démarches administratives ou personnelles et éviter qu'ils ou qu'elles ne soient en rupture de droits (droits sociaux, habitat...).

La situation de la pandémie a nécessité une adaptation importante des modes d'accompagnement des personnes majeures protégées. Il a fallu trouver les modalités et moyens nécessaires au maintien des liens entre les professionnelles et les majeurs en terme matériels, de repères quotidiens mais aussi de veille et vigilance quant à l'isolement dans lequel pouvaient se retrouver notamment ceux et celles vivant en milieu ordinaire. Pouvoir les rassurer, les orienter, expliquer les risques, l'application des mesures de confinement et déconfinement ont nécessité une mobilisation sans faille de l'équipe professionnelle.

Les permanences dans le cadre du SISTF (Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs familiaux) ont été effectués à hauteur d'une permanence mensuelle en alternant les tribunaux de Lens et Béthune.

L'atout principal du service réside dans la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé des majeur(e)s protégé(e)s et d'une équipe très investie dans son rôle et sa fonction qui doit être polyvalente n'ayant pas de fonction support à sa disposition.

Fonctionnement du service

Chaque quinzaine, une réunion de fonctionnement regroupe la direction, les mandataires et les assistantes tutélaires permettent d'aborder le suivi du fonctionnement du service le suivi du fonctionnement du service, faire le point sur l'ensemble des questions d'actualité (informations, résolutions de problèmes, réflexion à propos des postures du service et des professionnels, partenariats...), prendre des décisions collectives pour optimiser la gestion des mesures et du service et établir le point de situation des majeur(e)s. Une fois par mois, séance d'analyse des pratiques avec un intervenant externe pour finalité de première une plus grande prise en compte des besoins de la personne de ses projets, à partir de l'observation et de la compréhension des situations éducatives et /ou pédagogique concrètes vécues par les professionnels.

Transfert du service MJPM

Parallèlement à la gestion particulière de la situation de crise sanitaire, les opérations d'organisation et de gestion du transfert de l'activité se sont déroulées avec le souci d'accompagner au mieux les majeur(e)s protégé(e)s ainsi que l'équipe des professionnelles et dans la conformité aux modalités et démarches légales et réglementaires nécessaires.

La relation partenariale rapprochée et constructive avec l'ATPC et l'écoute des services de la DRJSCS et des magistrats ont permis que l'ensemble du processus ait pu se dérouler dans les conditions les plus favorables, pour une effectivité du transfert de ce service au 31/12/2020.



 Udapei 62
Les Papillons Blancs

1216, rue Delbecque - 62660 BEUVRY

Tél. : 03 21 68 38 38

siege.ud@udapei62.fr

www.udapei62.fr